



Conditions Générales du Rugby Surf Camp :

Article 1 : Formation du contrat

La réservation de stage passée par le stagiaire le stagiaire, l'engage dès réception auprès du Stade Bordelais Rugby. Dès la réservation enregistrée, le stagiaire recevra par email un accusé de réception annonçant la confirmation de l'enregistrement de la réservation. Toute réservation implique son acceptation aux présentes conditions générales que le stagiaire reconnaît avoir consultées.

Article 2 : Réservation

Le stage est définitivement réservé à réception du dossier d'inscription et du règlement complet qui pourra être fait en plusieurs fois.

La réservation devra être réalisée avant le 14 Mai 2019.

Article 3 : Prix

Nos prix comprennent : les repas, l'hébergement, les déplacements sur les activités.

Article 4 : Conditions d'annulation

Toute annulation de séjour de votre part doit nous être notifiée par écrit le plus rapidement possible.

L'acompte de 150 euros versé à la réservation sera conservé par le Stade

Bordelais Rugby. Seul le second chèque vous sera restitué.

En cas d'annulation de votre part pour les raisons suivantes : décès, maladie nécessitant une hospitalisation du participant, des ascendants, des frères et sœurs, et sur présentation du justificatif, le stage vous sera remboursé intégralement.

Article 5 : Discipline

La réalisation d'un séjour engage le responsable légal du participant et le participant lui-même. Conformément aux dispositions du code de la santé publique, la vente, la détention et la consommation de stupéfiants sont interdites. L'introduction d'alcool, drogue, tabac sur le lieu est également interdite. Le non-respect de ces règles ainsi que du règlement interne du Rugby Surf Camp peuvent amener le responsable à décider d'un rapatriement disciplinaire. Le responsable légal s'engage donc à assurer le rapatriement de l'enfant en cas d'exclusion. Le Stade Bordelais Rugby décline toute responsabilité en cas de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un participant pendant le stage. De même, nous déconseillons la détention d'objets de valeur et déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommages ou de vols d'un objet qui ne lui aurait pas été confié.

Article 6 : Droit à l'image

En participant à ce stage, l'enfant est susceptible d'être filmé ou photographié.

En s'inscrivant, l'enfant et le responsable légal accepte cette éventualité.